



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/MAPAT/2014-955</p> <p>03/12/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/02/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : formation en 2015 sur l'accompagnement de la mise en œuvre des épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel - spécialité conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH).

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)
Etablissements publics d'enseignement supérieur du MAAF
Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : note d'information pour les équipes pédagogiques sur l'organisation en 2015 d'une formation sous forme d'action d'accompagnement thématique (AAT), formation d'initiative nationale et de réalisation inter-régionale, concernant les modalités de mise en œuvre des épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel - spécialité conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH).

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouvelles épreuves introduites dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, deux formations sont prévues au cours de l'année 2015 pour la spécialité **Conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH)**.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Aider les équipes pédagogiques à :

- appréhender les changements induits par la rénovation de la voie professionnelle (RVP) ;
- accompagner les changements de pratiques pour préparer les élèves aux épreuves E3 du BEPA et E7 du baccalauréat professionnel ;
- favoriser un changement de pratiques d'évaluation et de certification des épreuves professionnelles.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation les enseignants et membres de jury des établissements publics et privés concernés par les épreuves E3 du brevet d'études professionnelles agricole BEPA "cavalier-soigneur" et E7 du baccalauréat professionnel – spécialité CGEH.

L'inscription à cette formation est **limitée à deux enseignants techniques par établissement**. Il est à noter que la participation de présidents adjoints de jury à cette session de formation ainsi que la présence d'enseignants qui interviennent dans les différentes classes de la filière baccalauréat professionnel en trois ans sont souhaitées.

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leur établissement après la session.

1.3. Programme

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par l'ENFA, l'Inspection de l'enseignement agricole et les structures impliquées de la DGER.

Elle est co-animée par des formateurs de l'ENFA ainsi que par des inspecteurs pédagogiques.

Le programme des deux journées de formation est le suivant :

- Repérage des questions des équipes pédagogiques ;
- Questionnements autour de l'évaluation des capacités professionnelles : situations professionnelles significatives (SPS), compétences, capacités, connaissances, grille d'évaluation, pratique explicitée...
- Analyse des textes réglementaires et des niveaux d'exigence en BEPA et en Bac Pro ;
- Travaux en ateliers :
 - o le parcours en trois ans (construction par l'équipe pédagogique, place des périodes en milieu professionnel et des professionnels) ;
 - o l'évaluation (situations d'évaluation, grilles d'évaluation) ;
- Synthèse des ateliers et réponses aux questionnements.

1.4. Dates et lieux de formation

Les formations se dérouleront :

- pour les établissements des régions: **Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes**

du mercredi 28 janvier 2015 (14h) au vendredi 30 janvier 2015 (12h)

ENFA Toulouse /Amphithéâtre

2 rue de Narbonne BP 22687
31326 CASTANET TOLOSAN

- pour les établissements des régions : **Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile de France, Lorraine, Nord pas de Calais, Haute et Basse Normandie, Pays de la Loire, Picardie**

du mercredi 4 février 2015 (14h) au vendredi 6 février 2015 (12h)

LEGTA de Laval

BP 1319
321 route de Saint Nazaire
53013 LAVAL CEDEX

Vous pouvez contacter l'ENFA pour toute demande individuelle de modification de cette répartition géographique.

2. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1. Responsabilités respectives des acteurs

2.1.1. L'ENFA, support de la formation : nadine.hirtzlin@educagri.fr

A ce titre, elle est chargée :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements nationaux d'appui, DGER, IEA, autres...);
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation, ...) et les coûts pédagogiques associés;
- d'assurer le suivi des inscriptions par la procédure SAFO via Internet et d'enregistrer dans SAFO l'inscription des éventuelles candidatures «papier» qui lui sont transmises complétées et vérifiées par les DRFC des régions;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires;
- d'informer les DRFC des régions sur les possibilités de restauration et d'hébergement des participants;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies;
- d'enregistrer dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics et privés;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation;
- de transmettre à la DGER/MAPAT un bilan de l'action conduite.

2.1.2. Les DRAAF

Les DRAAF sont chargées :

- d'établir la liste de tous les établissements publics et privés de leur région concernés ;
- d'assurer la communication auprès de ces établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- de valider les candidatures des agents des établissements publics sur SAFO et de veiller à ce que chaque agent dispose de son code SAFO. La création de ce code se demande en remplissant la fiche « demande de création d'un code SAFO » jointe (**Cf. Annexe 1**). Cette validation vaut accord **pour la prise en charge par la DRAAF** des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des agents des établissements publics ;
- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents des établissements publics participants.

2.2. Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement (Cf. procédure au 3.1.).

Les frais de déplacement et de séjour des enseignants des établissements privés ne sont pas pris en charge par les DRAAF.

3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENFA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1. Pour les agents disposant d'un code "SAFO", et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014

L'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](#) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm> ou **Cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action :

Toulouse Code action session (safo) : **530593/1**

Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Laval Code action session (safo) : **530593/2**

Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Le délégué régional à la formation continue (DRFC) de la région dont dépend l'agent **doit émettre un avis** via le logiciel SAFO. La prise en charge des frais de déplacement et de séjour est assurée par les délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF sera envoyé aux participants accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Cette demande d'ordre de mission sera en retour complétée et adressée au DRFC pour demande de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code "SAFO", **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création / mise à jour d'un agent (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm> ou **Cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements privés

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**Cf. Annexe 3**). Les personnels doivent remplir la fiche et la faire signer pour validation par leur fédération.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :

- pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée à l'Institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé (IFEAP) ;
- pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;
- pour les établissements relevant de l'UNMFREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;

Ce sont donc l'IFEAP, les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENFA sur la messagerie : nadine.hirtzlin@educagri.fr

Toulouse Code action session (safo) : **530593/1**

Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Laval Code action session (safo) : **530593/2**

Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **7 janvier 2015**

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par l'IFEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP ou de l'UNMFREO, **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement ne seront pas pris en charge par les DRAAF, mais par les fédérations de l'enseignement privé agricole ou par l'IFEAP.

L'adjointe au chef de la mission de
l'appui au pilotage et des affaires
transversales

Véronique LE GUEN



Fiche de : création d'un agent dans l'outil SAFO
 mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
 (dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
N° sécurité sociale :	Catégorie : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel :
Adresse ⁽²⁾ :
Mail institutionnel ⁽²⁾ :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

<input type="checkbox"/> Agent travaillant en EPLEFPA		<input type="checkbox"/> Agent hors EPLEFPA	
Titulaire	<input type="checkbox"/>	Enseignement agricole supérieur public	<input type="checkbox"/>
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	<input type="checkbox"/>	MAAF : administration centrale, établissements publics	<input type="checkbox"/>
Contractuel sur budget d'établissement	<input type="checkbox"/>	MAAF : services déconcentrés	<input type="checkbox"/>
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	<input type="checkbox"/>	Enseignement agricole privé	<input type="checkbox"/>
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	<input type="checkbox"/>	Education nationale	<input type="checkbox"/>
Stagiaire ENFA	<input type="checkbox"/>	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)	<input type="checkbox"/>
Autre (contrats aidés...)	<input type="checkbox"/>	⁽³⁾	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	<input type="checkbox"/>	Personnel d'éducation et de surveillance	<input type="checkbox"/>
Personnel administratif	<input type="checkbox"/>	Personnel TOSS	<input type="checkbox"/>
Personnel d'enseignement	<input type="checkbox"/>		

Statut handicapé (MDPH) : Oui Non

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾		
<i>Exemple</i>	5	Licence

Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾									
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13								

Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾									
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5						

Diplômes (1)	Discipline enseignée (2)	Niveau d'enseignement (3)
<p>Niveau I</p> <p>1 Ingénieur, Master 2 DEA, DESS 16 Doctorat 18 Autre diplôme niveau 1</p> <p>Niveau II</p> <p>4 Maîtrise 5 Licence 19 Autre diplôme niveau 2</p> <p>Niveau III</p> <p>7 BTS(A) 8 DUT, DEUG, DEUST 20 Autre diplôme niveau 3</p> <p>Niveau IV</p> <p>11 BAC 12 BTA 37 BP 21 Autre diplôme niveau 4</p> <p>Niveau V</p> <p>13 BEP(A) 39 BPA 14 CAP(A) 22 Autre diplôme niveau 5</p> <p>Autres</p> <p>46 Non connu</p>	<p>1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographique 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture œnologie</p>	<p>1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac général 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 CS niveau 4 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème</p>

⁴ Voir nomenclature ci-après

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : <input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C
Code agent SAFO ② :	et/ ou Code agent EPICEA ② :
Direction ou établissement d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPLEFPA <input type="radio"/>	Autre agent MAAF <input type="radio"/>
Agent hors MAAF <input type="radio"/>	

Code Action :	<input type="radio"/> Action SAFO		
	<input type="radio"/> Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			<input type="checkbox"/>

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

- T1 Adaptation immédiate au poste de travail
 FS Formation statutaire
 BC Bilan de compétence
 T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
 PEC Préparation aux concours
 PP Période de professionnalisation
 T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
 VAE Validation des acquis de l'expérience

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à _____ Le _____ Signature de l'agent _____
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/>	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motif :	Courriel :	Motif :
Nom, Signature et cachet	Téléphone :	Nom, Signature et cachet
Date :	Signature	Date :
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.

Établissements PRIVES

Formation AAT Epreuves E7 du Bac Pro CGEH - Fiche d'inscription

NOM :	Établissement :
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	Mél Établissement (obligatoire) :
Grade :	Fédération :
Mél Professionnel (obligatoire):	Adresse :
	Tél. :
	Fax :

Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENFA Toulouse Intitulé : AAT Epreuves E3 BEPA et E7 Bac Pro CGEH
Directeur adjoint <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> TOULOUSE Code de l'action (N°SAFO) : 530593/1 Date : 28 janvier au 30 janvier 2015 ENFA de Toulouse
Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/>	
Enseignant <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LAVAL Code de l'action (N°SAFO) : 530593/2 Date : 4 février au 6 février 2015 LEGTA de Laval
Autre <input type="checkbox"/>	
Motivations de la demande :	
Développement personnel <input type="checkbox"/>	
Compétences professionnelles <input type="checkbox"/>	
Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/>	
Nouveaux programmes <input type="checkbox"/>	

Les frais de mission ne sont pris en charge ni par les DRAAF, ni par l'ENFA

Avis du Directeur de l'établissement	Visa de la fédération
Favorable <input type="checkbox"/>	Visa de l'IFEAP pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales (UNREP, MFR, IREO) (envoi groupé)
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Date :
Signature et cachet :	Signature et cachet :

REGIONS	Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	
ALSACE	M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressollette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF – Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG CEDEX Tél : 03 69 32 50 67 / 66 Fax : 03 69 32 50 60
AQUITAINE	Mme Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF - 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX Tél : 05 56 00 43 52 / 42 68 Fax : 05 56 00 43 70
AUVERGNE	Mme Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF – SRFD 16 B rue Aimé Rudel BP 45 MARMILHAT 63370 LEMPDES Tél : 04 73 42 27 92 / 76 Fax : 04 73 42 27 91
BOURGOGNE	Mme Solène AUBERT solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex Tél : 03 80 39 30 59 Portable : 06 28 89 11 39 Tél assistante : 03 80 39 30 82 Fax : 03 80 39 30 99
BRETAGNE	Mme Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistante : Aline CAZOULAT	DRAAF – Cité de l'agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX Tél : 02 99 28 22 04 / 22 80 Portable : 06 72 87 95 17 Fax : 02 99 28 20 48
CENTRE	M. Nicolas DUPUY nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF CENTRE Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél : 02 38 77 40 00 / 41 96 Portable : 06 25 18 60 34
HAMPAGNE- ARDENNE	Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF – Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Tél : 03 26 66 20 25 / 20 21 Fax : 03 26 66 20 21

CORSE	M. Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF – Immeuble "Le Solferino" BP 309 - 8, cours Napoléon 20176 AJACCIO CEDEX Tél : 04 95 51 86 74 / 44 Portable : 06 10 69 05 93 Fax : 04 95 51 12 88
FRANCHE COMTE	M. Julien SAUVAYRE julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 191, rue de Belfort 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 / 75 36 Portable : 06 42 11 56 80 Fax : 03 81 47 75 48
GUADELOUPE	Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe Jardin Botanique 97169 BASSE-TERRE cedex Tél : 05 90 99 60 39 / 60 17 Fax : 05 90 99 09 10
GUYANE	Délégué régional Formco : Mme Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr Délégué régional GRAF : Mme Fanny PAYET fanny.payet@educagri.fr	DAAF de la Guyane Parc Rebard BP 5002 97305 CAYENNE CEDEX Tél : 05 94 29 63 71 Fax : 05 94 29 63 63 LEGTA de Macouria BP 53 97355 MACOURIA TONATE Tel : 05 94 38 76 26 Fax : 05 94 38 76 25
ILE-DE-FRANCE	Mme Nathalie NICOL nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX Tél : 01 41 24 17 78 / 17 01 Fax : 01 41 24 17 15
LANGUEDOC-ROUSSILLON	M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Maison de l'Agriculture Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04 67 10 19 14 / 19 12 / 19 18 Portable : 06 74 83 41 32 Fax : 04 67 10 01 02
LIMOUSIN	Mme Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF – 22, rue des Pénitents Blancs BP 3916 87039 LIMOGES CEDEX Tél : 05 55 12 92 74 / 92 73 Fax : 05 55 12 92 59
LORRAINE	Mme Roberte MORLOT roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Lorraine 76 avenue André Malraux 57046 Metz Cedex Tél : 03 55 74 11 08 / 11 09 Fax : 03 55 74 11 01

MARTINIQUE	Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	Mme Carmen NICOLLET carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte B.P. 103 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02 69 63 81 37 Fax : 02 69 61 10 31
MIDI-PYRENEES	Mme Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF – Cité administrative Bd A. Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Mireille BASSOU : Tél : 05 61 10 61 84 Hélène ECHEVARRIA : Tél : 05 61 10 62 03 Christiane PERCHE : Tél : 05 61 10 62 18 Portable : 06 20 41 48 16 Fax : 05 61 10 61 75
NORD PAS-DE-CALAIS	M. Patrick SENECHAL patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Cité administrative – BP 505 59022 LILLE CEDEX Tél : 03 62 28 40 86 / 40 87 Fax : 03 62 28 41 01
PICARDIE	Mme Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF – Allée de la Croix rompue 518, rue Saint-Fuscien 80092 AMIENS CEDEX 3 Tél : 03 22 33 55 49 / 55 36 Portable : 06 08 03 38 39 Fax : 03 22 33 55 50
BASSE NORMANDIE	Mme Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF - SG 6 bld Général Vanier 14070 CAEN CEDEX Tél : 02 31 24 97 16 / 98 97 Fax : 02 31 24 99 11
HAUTE- NORMANDIE	Mme Valérie GARNIER valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF - Cité administrative 2 rue Saint Séver 76032 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 18 94 03 / 94 29 Portable : 06 26 58 80 00 Fax : 02 32 18 94 01
PAYS DE LA LOIRE	Délégué régional Formco : M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD	DRAAF Pays de Loire 5 rue Françoise Giroud 44275 NANTES Délégué régional Formco : Tél : 02 72 74 70 14 / 70 15 Portable : 06 84 64 16 57 Fax : 02 72 74 70 01

	<p>Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD</p>	<p>Délégué régional GRAF : Tél : 02 72 74 72 29 / 72 12 Fax : 02 72 74 72 39</p>
POITOU-CHARENTES	<p>Mme Séverine ETCHESSAHAR severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr Assistants : Cécile DURIVault Nadia COUTANCEAU-METAY</p>	<p>DRAAF 15, rue Arthur Ranc BP 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél : 05 49 03 11 27 / 11 23 Portable : 06 03 59 09 40 Fax : 05 49 03 11 12</p>
REUNION	<p>M. Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de la Réunion Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tel 02 62 30 89 47 Portable : 06 62 30 88 53 Fax : 02 62 30 89 99</p>
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	<p>Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistants : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA</p>	<p>DRAAF PACA 132 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Tél : 04 13 59 36 35 / 36 33 ou 04 90 81 11 06 Portable : 06 88 27 87 82 Fax : 04 13 59 36 32</p>
RHÔNE-ALPES	<p>Mme Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS Brigitte FIKET Isabelle ANSELME</p>	<p>DRAAF- Cité Administrative - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04 78 63 13 08 / 13 13 Portable : 06 18 41 00 49 Fax : 04 78 63 34 17</p>
ADMINISTRATION CENTRALE	<p>Délégué administration centrale à la formation continue : Mme Chrystelle ARCHE chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA</p>	<p>78 rue de Varenne 75007 PARIS Tel : 01 49 55 5510 / 60 79</p>

Mise à jour le 24/09/2014